

➤ Modalités de relance :

Un message «**pense à recharger ta carte** » est transmis par la borne dès que votre **compte famille atteint moins de 10 €**, il est diffusé tant que votre compte n'est pas crédité.

➤ Courriers de relance :

Dès que votre compte atteint - **10 €**, un courrier de relance vous est adressé. A partir de la 2ème relance, votre dossier est transmis directement à la Perception pour recouvrement.

➤ Facturation :

Il n'est pas prévu l'envoi aux parents d'une facture ou d'un reçu. Sachez toutefois que vous pouvez avoir accès à l'historique des présences de votre enfant et des paiements effectués directement sur le site internet avec votre n° d'identifiant et votre mot de passe. Attestation de présence à la demande.

Dès que la réservation à l'Accueil de Loisirs (ALSH) est effectuée, le compte famille est débité.

Tarifs APS et ALSH

Tranche	Q.F.	Tarif Clsh Journée	Tarif Clsh 1/2 j	Tarif APS 1/2 h
1	- de 450	3,52 €	2,45€	0,16€
2	De 450 à 599	5,28€	3,68€	0,24€
3	De 600 à 799	7,04€	4,90€	0,32€
4	De 800 à 1049	8,80€	6,13€	0,40€
5	De 1050 à 1349	10,56€	7,35€	0,48€
6	De 1350 à 1699	12,32€	8,58€	0,56€
7	De 1700 à 2099	14,08€	9,80€	0,64€
8	De 2100 et plus	15,84€	11,03€	0,72€

Sports Vacances

Tranches	QF	Tarifs
1	Moins de 599	8€
2	De 600 à 1049	10.50€
3	De 1050 à 1699	13.25€
4	Plus de 1700	16€



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DES PORTES DE
L'ENTRE-DEUX-MERS

Rappel des modalités de fonctionnement du compte famille et des modalités d'inscription sur les structures APS et Accueils de Loisirs



ALSH QUINSAC

**Communauté de Communes
des Portes de l'Entre-deux-Mers**
51 chemin du Port de l'homme - 33360 Latresne
Tél. : 05 56 20 83 60 Fax : 05 56 21 72 64
Courriel : accueil@cdc-portesentredeuxmers.fr
Site : www.cdc-portesentredeuxmers.fr

➤Pièces à fournir pour une inscription en APS et/ou ALSH :

Un dossier par enfant est à retirer dans les Mairies des 7 communes ou à la Communauté de Communes ou auprès des responsables APS et ALSH ou sur le site internet :

- ✓ Fiche de renseignements + P.A.I
- ✓ Attestation de paiement CAF ou MSA (où figure le QF) ou la photocopie du dernier avis d'imposition (N-2)
- ✓ Attestation de l'assurance extra-scolaire et présentation du carnet de santé
- ✓ Attestation employeur des deux parents (Pour ALSH)

➤Réservations* aux Centres de Loisirs (ALSH et Sports Vacances)

En TROIS ETAPES :

- ✓ 1 - J'inscris mon enfant (c.f Pièces à fournir pour la 1ère inscription)
- ✓ 2 - Je réserve les dates souhaitées sur internet via le portail famille accessible depuis le site de la cdc : www.cdc-portesentredeuxmers.fr
- ✓ 3 - Je reçois une confirmation de réservation par mail (pour les personnes ayant fourni une adresse mail)

VACANCES SCOLAIRES :

Les places disponibles à l'Accueil de Loisirs sont réservées en priorité aux enfants dont :

- au moins un parent réside sur le territoire de la CdC
- les deux parents en activité (formation, en recherche d'emploi)

FURNIR LES JUSTIFICATIFS LORS DE L'INSCRIPTION

* Toute journée réservée sera facturée sauf annulation quinze jours avant ou présentation d'un justificatif (Ex. : Certificat Médical)

➤Modalités de paiement :

Vous pouvez créditer votre compte selon l'une des possibilités suivantes :

- ✓ Par paiement en ligne sur le site internet de la CdC : www.cdc-portesentredeuxmers.fr
- ✓ Auprès de l'accueil de la Communauté de Communes
- ✓ Par courrier,
- ✓ Par dépôt à la Communauté de Communes.
(une boîte aux lettres est à votre disposition).

NB : Le paiement en numéraire se fait uniquement sur place.

➤Fonctionnement carte :

Une carte a été distribuée gratuitement à chaque enfant inscrit sur l'Accueil Périscolaire. Afin de calculer le temps de présence, nous vous invitons à la passer dans la badgeuse située à l'entrée de la structure, à chaque arrivée et départ. En cas de perte, une nouvelle carte vous sera remise et facturée **4 €uros**.